



3003 Berne-Wabern, le 6 mai 2010

Destinataires :

Membres de l'ILR pour la séance du 27 mai 2010

Programme d'aide au retour en Arménie

Synthèse relative à la période du 01.03.2004 au 31.12.2008



Table des matières

Introduction.....	2
1. Contexte et rappel des faits jusqu'en 2004.....	3
2. Programme d'aide au retour.....	3
2.1 Concept de l'aide au retour.....	3
2.2 Prestations individuelles	4
2.3 Déroulement du programme	4
2.4 Résultats du programme.....	4
2.5 Fin du programme.....	5
3. Aide structurelle	5
4. Bilan global du programme	5
5. Proposition à l'attention de l'ILR	6

Introduction

Le présent rapport résume les points essentiels et le déroulement du programme d'aide au retour en Arménie, mis en œuvre entre le 1^{er} mars 2004 et le 31 décembre 2008. Il se base sur les documents suivants, qu'il est possible de consulter pour obtenir de plus amples informations :

- évaluation intermédiaire de février 2005 ;
- évaluation intermédiaire de février 2006 ;
- rapport d'évaluation de décembre 2007 ;
- « project agreement » entre la Suisse [représentée par la Direction du développement et de la coopération (DDC)] et l'Arménie [représentée par le State Department for Migration and Refugees (SDMR)], daté du 19 avril 2004.

Chronologie

2001	Début du processus des « clusters » (plateforme pour les questions de migration entre les Etats du Caucase du Sud et les Etats européens intéressés).
1 ^{er} mars 2004	Début de la phase pilote d'un an du programme d'aide au retour en Arménie.
19 avril 2004	La DDC et l'ancien SDMR signent un « memorandum of understanding », qui définit les modalités du programme d'aide au retour.
1 ^{er} mars 2005	L'accord de réadmission conclu avec l'Arménie entre en vigueur.
Février 2005	Le programme est prolongé d'un an.
Février 2006	Le programme est prolongé jusqu'au 31 décembre 2007.
Décembre 2007	Début de la phase finale d'un an du programme (jusqu'à fin 2008).

Abréviations

CVR	Service-conseil en vue du retour
DDC	Direction du développement et de la coopération
ILR	Groupe directeur interdépartemental d'aide au retour
ODM	Office fédéral des migrations
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PIU	Project Implementation Unit
SAINT	Section Accords Internationaux
SDMR	State Department for Migration and Refugees
SMA	State Migration Agency
SMS	State Migration Service

1. Contexte et rappel des faits jusqu'en 2004

Le programme d'aide au retour en Arménie figure parmi les principaux résultats concrets obtenus par le premier processus des « clusters » pour le Caucase du Sud, mis en place en 2001. Ont participé à ce processus des représentants des pays du Caucase du Sud (Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan), ainsi que de cinq Etats européens (Belgique, Danemark, Allemagne, Pays-Bas et Suisse). L'objectif de ce processus dirigé par l'OIM était de mettre en place dans les pays de provenance des structures en rapport avec la migration, d'endiguer la migration illégale et de permettre la réintégration durable des rapatriés.

Le 19 avril 2004, la DDC et l'ancien SDMR ont signé un « memorandum of understanding », qui régleme les modalités d'application d'un programme d'aide au retour. Le 5 mai 2004, ce programme était opérationnel ; par la suite, il fut prolongé deux fois, la dernière, du 22 février 2006 au 31 décembre 2007. Il s'ensuivit une phase finale d'un an, jusqu'à la fin de l'année 2008. Suite à une réorganisation, le SDMR fut subordonné au « Ministry of Territorial Administration of Armenia » et prit alors la dénomination de SMA.

Aujourd'hui, les personnes relevant du domaine de l'asile et désirant rentrer volontairement dans leur pays en bénéficiant d'une aide au retour individuelle peuvent, même sans être inscrites à un programme particulier, s'adresser à la SMA, qui les aidera à se réintégrer et à mettre sur pied un projet.

2. Programme d'aide au retour

2.1 Concept de l'aide au retour

L'Arménie est, à l'heure actuelle, le seul pays dans lequel l'ODM travaille en collaboration avec un partenaire étatique du pays de provenance. Dans un premier temps, il a fallu former les collaborateurs de l'unité chargée de la mise en œuvre du programme au sein du SDMR [« Project Implementation Unit » (PIU)]. Ces collaborateurs ont donc été formés à aider les rapatriés à se réintégrer sur les plans professionnel et social. Cette activité, de même que le financement de la PIU, constituaient les composantes (financées par l'ODM) de l'aide structurelle proposée dans le cadre du programme en Arménie.

La durée du programme a, tout d'abord, été limitée à une phase pilote d'un an avec l'objectif de soutenir 50 rapatriés. Afin d'éviter d'attirer des requérants des pays voisins, il a été décidé que seules les personnes entrées en Suisse avant le début du programme pouvaient y participer. Le programme a été prolongé, lors de la séance de l'ILR de février 2005, d'une année supplémentaire, puis, en février 2006, jusqu'à fin 2007.

Suite à une réorganisation, le SDMR a été subordonné au « Ministry of Territorial Administration of Armenia » et dénommé SMA. Un voyage de service organisé en novembre 2007 a révélé que la SMA avait acquis une grande expérience dans la gestion de la migration et créé un réseau de partenaires couvrant l'ensemble du territoire. Outre les rapatriés de Suisse, lesquels pouvaient bénéficier de l'aide au retour financière, 1200 rapatriés d'Etats tiers (en particulier de Russie) ont, en l'espace de six mois, été conseillés et informés.

Au mois de novembre 2009, cette unité a pris le nom de SMS, lequel favorise, depuis lors, la réintégration des rapatriés de Suisse.

2.2 Prestations individuelles

- Aide initiale de CHF 1000.- par adulte et de CHF 500.- par mineur
- Soutien supplémentaire permettant de mettre sur pied un projet de réintégration individuel grâce à un petit crédit sans intérêts pouvant aller jusqu'à US \$ 4000.- par personne/famille
Depuis le 1^{er} janvier 2008, ce crédit a été remplacé par le versement de CHF 3000.- par personne / famille.
- Soutien scolaire pour les enfants mineurs
- Cours de formation pour les adultes
- Soutien dans la recherche d'emploi
- Soutien dans l'accomplissement de démarches administratives
- Suivi social et psychologique
- Aide supplémentaire pour les personnes vulnérables
- Aide au retour médicale
- Soutien / Suivi de projets de réintégration individuels

2.3 Déroulement du programme

Par la circulaire Asile 62.15 du 1^{er} mai 2004, les autorités cantonales, les autorités compétentes en matière de migration et les autorités d'aide sociale, tout comme les CVR ont été informés de l'entrée en vigueur du programme. Des informations concernant le programme, puis des rapports relatant la réussite de rapatriés (« Aide au retour concrète ») ont été diffusés sur Internet.

Une section de la Division Retour (anciennement Division Rapatriements) était chargée de se procurer les papiers. Dans ce domaine, la collaboration avec les autorités arméniennes ne pose aucun problème. Toutes les dispositions de l'accord de réadmission, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2005, sont appliquées. Tant l'identification des personnes que l'établissement des documents sont effectués dans les règles. Un renvoi est exécuté sous contrainte lorsque l'intéressé refuse de partir volontairement / dans les délais impartis.

2.4 Résultats du programme

Fin 2008, 166 personnes au total s'étaient inscrites au programme. Sur ce nombre, 77 ont effectivement quitté la Suisse. Parmi elles, 53 se sont adressées sur place à la SMA dans le but de mettre sur pied un projet ou d'obtenir une aide à la réintégration.

78 personnes sont passées à la clandestinité ou ne se sont pas présentées à l'aéroport (« no show »), tandis que 11 autres cas étaient encore en suspens à cette époque.

2.5 Fin du programme

Fin 2007, le nombre d'Arméniens tenus de quitter la Suisse était encore très faible. 200 personnes seulement étaient en cours de procédure d'asile. Parmi elles, 93 bénéficiaient d'une admission provisoire. Seules 28 personnes étaient, à ce moment-là, au stade de l'exécution du renvoi. Aussi n'était-il plus justifié de prolonger le programme. Pourtant, l'ILR approuva la proposition de l'équipe de projet d'introduire une phase finale d'un an. L'objectif visé était de donner à la SMA la possibilité de s'organiser de sorte qu'elle puisse perdurer sans le financement de la Suisse. Les structures mises en place et le savoir-faire acquis devaient pouvoir être constamment utilisés et les rapatriés de Suisse devaient pouvoir continuer à s'adresser à ce service.

Fin 2008, le financement de la SMA a définitivement été arrêté. Durant cette année, seules trois personnes ont quitté la Suisse dans le cadre du programme d'aide au retour en Arménie.

3. Aide structurelle

Comme déjà indiqué, l'aide structurelle en Arménie comprenait la formation des collaborateurs de la PIU et le financement de l'unité.

Tous les collaborateurs ont suivi des cours de langues, de gestion et de « teambuilding » et appris à élaborer des plans d'affaires. Un réseau a été créé avec différentes institutions étatiques et non étatiques afin de pouvoir, au besoin, adresser les rapatriés au service compétent : le contact a été noué avec plusieurs écoles qui ont, par la suite, organisé des cours de rattrapage spécialement conçus pour les enfants, l'accès des intéressés au système de santé a été facilité et des centres de désintoxication et des établissements psychiatriques ont été contactés. Une importante banque de données a ainsi vu le jour : comprenant également le nom des interlocuteurs compétents, elle permet la réintégration rapide et individuelle des rapatriés.

Depuis le milieu de l'année 2007, non seulement les rapatriés de Suisse, mais aussi ceux d'autres Etats (notamment de Russie) ont pu recevoir des conseils. Si ces derniers n'avaient pas la possibilité de mettre sur pied un projet, ils pouvaient bénéficier du système bien rodé de renvoi aux interlocuteurs compétents et des précieux conseils prodigués dans ce domaine.

Etant donné que la SMA n'aurait pas pu être gérée sans soutien financier après 2007, l'ILR a décidé de la soutenir une année de plus, à condition soit qu'elle se tourne vers d'autres mécènes soit qu'elle obtienne un financement du gouvernement.

L'unité existe toujours aujourd'hui (plus d'un an après l'arrêt du financement suisse) et porte, depuis novembre 2009, le nom de SMS. Les rapatriés de Suisse continuent d'être dirigés vers ce service, qui leur prodigue des conseils et les aide à se réintégrer.

4. Bilan global du programme

La collaboration avec l'Arménie dans le domaine de la migration est très satisfaisante. Les efforts déployés par un pays de provenance pour prendre en main la réintégration de ses propres ressortissants sont particulièrement louables. Le programme d'aide au retour a pu contribuer pour une grande part à ce succès en offrant une formation aux collaborateurs du service partenaire.

En 2009, 11 personnes (8 dossiers) sont rentrées au pays et se sont rendues à la SMA/au SMS. 7 dossiers ont été adressés au SMS ; 5 d'entre eux comportent un projet. Les projets

sont très variés : un magasin de vêtements, un élevage de bétail, deux boulangeries et un cybercafé (projet commun à deux rapatriés). L'un d'eux fut par la suite refusé, des actes de vente falsifiés ayant été remis.

Si les résultats semblent à première vue très positifs, une évaluation ne serait, à l'heure actuelle, pas encore représentative, le nombre de rapatriés étant plutôt faible. Elle devra donc être effectuée au début de l'année 2011 sous la conduite de la DDC.

Sur la base de cette évaluation, il faudra ensuite décider si les rapatriés doivent continuer d'être encadrés par le SMS ou s'il y a lieu d'envisager d'autres alternatives.

5. Proposition à l'attention de l'ILR

L'équipe de projet propose d'approuver le présent rapport et d'autoriser sa publication sur Internet.

Office fédéral des migrations
Division Retour

Pour l'équipe de projet :

Visé par :

Sandra Illi, Section Aide au retour

Eric Kaser, Chef de la Section Aide au retour